

## Fonctionnement du programme

L'installation et la vidange des fosses septiques sont encadrées par le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*. Le gouvernement a confié aux municipalités du Québec la responsabilité de faire appliquer ce règlement.

Le Règlement vise à interdire le rejet dans l'environnement d'eaux usées ou d'eaux ménagères, à moins que ces eaux n'aient reçu un traitement approprié.

Une fosse septique doit être vidangée à une fréquence régulière, soit une fois tous les deux ans dans le cas d'une résidence permanente et une fois tous les quatre ans dans le cas d'une résidence secondaire. Les fosses de rétention et les puisards doivent être vidangés à une fréquence qui varie selon l'utilisation et de manière à éviter les débordements.

Votre Municipalité a confié à la **Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie** le mandat de vidanger toutes les fosses septiques de son territoire selon la fréquence établie dans la réglementation.

Durant la saison régulière (mai à octobre), vous recevez une lettre, environ deux semaines à l'avance, vous informant du jour prévu de la vidange de votre fosse septique. Vous êtes alors informé des mesures à prendre pour préparer votre fosse à être vidangée.

## Rappelez-vous

Votre installation septique est un système de traitement pour les eaux usées de votre résidence. Il s'agit d'un équipement important et coûteux. Son bon fonctionnement demande d'user de précautions.

La fosse septique sert à retenir et favoriser le dépôt des boues au fond de la fosse. L'élément épurateur est conçu pour recevoir un liquide clarifié. Pour **éviter les bouchons dans les conduites et prévenir le colmatage** de votre champ d'épuration, évitez de déposer des substances difficiles à dégrader telles que les cheveux, les huiles et graisses, les essuie-tout, les serviettes humides de nettoyage, les serviettes hygiéniques et tampons.

### Votre fosse septique est un milieu vivant

Plusieurs produits d'entretien ménager contiennent des désinfectants, javellisants et détergents difficilement biodégradables. Pensez à réduire la concentration de savons et de détergents et privilégiez l'emploi de produits biodégradables.

Ne versez **JAMAIS** de résidus domestiques dangereux dans votre évier.



### Les couvercles de votre fosse doivent être accessibles en tout temps

Votre fosse ainsi que votre champ d'épuration doivent être exempts de toute construction et de tout aménagement, tels un patio ou un terrain de jeux.



Régie de gestion des  
matières résiduelles  
de la Mauricie

400, boul. de la Gabelle, Saint-Étienne-des-Grès, QC G0X 2P0  
gestiondesboues@rgmm.com

819 373-3130 • 1 866 330-3130

[www.rgmm.com](http://www.rgmm.com)

l'environnement  
j'y crois j'agis



## Pour un environnement en santé, mon INSTALLATION SEPTIQUE

j'y vois



Régie de gestion des  
matières résiduelles  
de la Mauricie



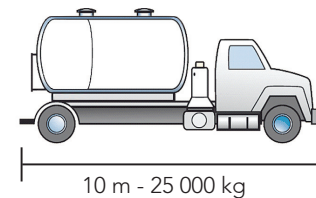
## Vidange planifiée

Le jour prévu, le ou les couvercles (selon le type d'installation septique) doivent être déterrés de façon à laisser un dégagement d'environ 10 cm (4 po) autour de chaque couvercle. Votre installation septique doit être facile d'accès. **La présence du propriétaire n'est pas requise lors de la vidange.**

Les coûts de la vidange de votre installation septique sont facturés à votre Municipalité. Informez-nous à l'avance si des contraintes nous empêchent de vidanger votre fosse.

### Des frais supplémentaires s'appliquent dans les cas suivants :

- Déplacement inutile de l'entrepreneur (ex. : couvercles non dégagés, installation inaccessible, refus de vidange, etc.)
- Vidange de la fosse en urgence ou non planifiée
- Vidange de la fosse en dehors de la saison régulière (la saison régulière se déroule de mai à octobre)
- Changement de rendez-vous demandé par le propriétaire
- Accessibilité restreinte de la fosse nécessitant une unité spécialisée : vidange par bateau ou par camion de petite dimension.



Le camion régulier a besoin d'un passage d'au minimum 3,5 m de largeur et 4 m de hauteur.

Pour des raisons techniques, il est possible que la vidange n'ait pas lieu le jour convenu. La vidange serait alors reportée au lendemain.

## Rendez votre fosse septique accessible

Tous les couvercles doivent être dégagés et facilement accessibles. Les couvercles ne doivent pas être sous une galerie, dans un cabanon étroit, dans votre résidence, sous votre chalet, etc.

- **Adresse** (numéro de la résidence) **visible du chemin principal**

3280

- Barrière ouverte
- Stationnement dégagé, sans véhicule, arbres élagués

- Accès rapide et facile à la fosse

- Repère visuel (fosse indiquée par un drapeau ou une perche)

- Couvercles déterrés (éloignez la terre)

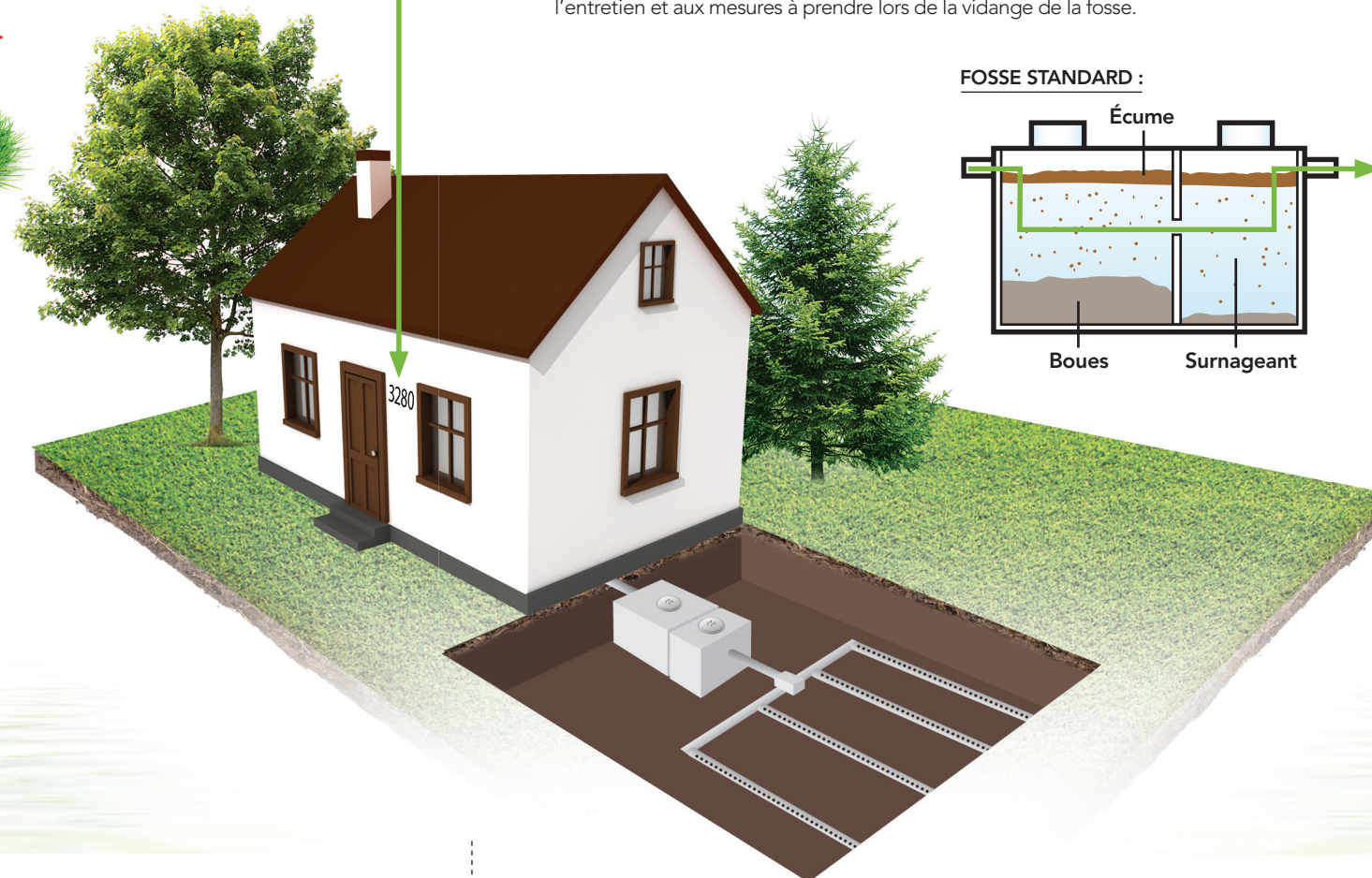
- Chien attaché loin des couvercles

- Dégagement minimal autour des couvercles : 10 cm (4 po).  
Diamètre minimal des couvercles : 50 cm (20 po).

- Certains éléments épurateurs demandent une intervention spéciale avant la vidange. Vous devez vous assurer que toute la procédure recommandée par le fabricant a été suivie.

- Dans les cas où les couvercles sont vissés ou boulonnés, vous devez dévisser les couvercles avec des outils, au préalable, afin que nous puissions vider votre fosse.

Pour éviter les risques d'accident, vous pouvez sécuriser les couvercles de la fosse en replaçant deux boulons à la main, jusqu'au moment de la vidange.



## Installation septique standard

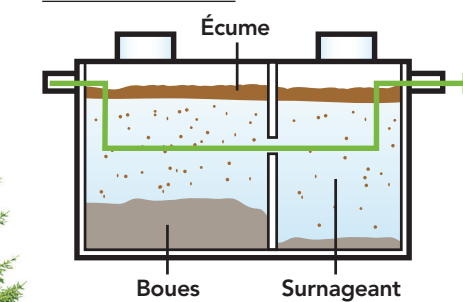
La fosse septique reçoit l'ensemble des eaux usées de la maison. Le premier compartiment de la fosse septique sert à retenir et emmagasiner les matières solides et les écumes (matière grasse). La partie liquide s'écoule dans la deuxième partie du bassin pour ensuite être dirigée vers le champ d'épuration. Le système est ainsi conçu afin que les boues et l'écume demeurent dans la fosse et que seuls les liquides migrent vers le champ d'épuration. La fosse septique est un milieu vivant, les nombreux microorganismes s'y trouvant contribuent à réduire le volume des boues (voir le schéma ci-dessous).

Le liquide clarifié est dirigé vers un système d'épuration. Le champ d'épuration est le système le plus courant, constitué d'un circuit de tuyaux perforés par lequel s'écoulent les liquides clarifiés dans le sol, qui agit comme un filtre.

### Les systèmes d'épuration autonomes

Ils sont utilisés lorsque les conditions requièrent un élément épurateur modifié. Ces systèmes de traitement autonomes nécessitent un entretien périodique obligatoire et le propriétaire du système doit respecter les recommandations spécifiées par le fabricant relativement à l'entretien et aux mesures à prendre lors de la vidange de la fosse.

### FOSSÉ STANDARD :



## Vidange de la fosse

Seules les fosses septiques standards avec champ d'épuration seront vidangées selon la technique de la vidange sélective.

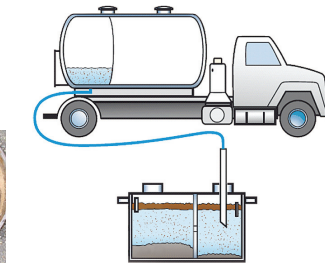
Les liquides et les solides sont pompés séparément. La partie liquide est filtrée à 99,98 % et retournée directement dans la fosse. Le liquide ainsi filtré contient des éléments qui favorisent le bon fonctionnement de la fosse septique.



Une fois la vidange de la fosse septique effectuée, vous en êtes informé par le biais d'une affichette.

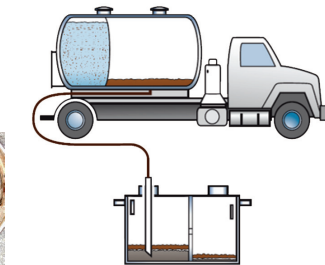
### Étape 1

Aspiration du surnageant



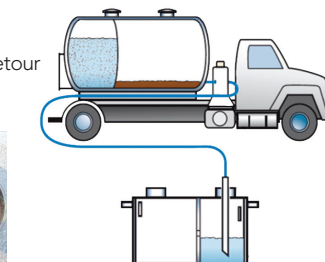
### Étape 2

Aspiration des boues et des écumes



### Étape 3

Traitement du surnageant et retour à l'installation



## Fosse de rétention

On retrouve également des fosses scellées (rétention) sans système de traitement secondaire. Ces compartiments fermés ne laissent échapper aucun liquide. Ce type d'installation doit être vidangé au besoin, de manière à **éviter les débordements**. Vérifiez le niveau régulièrement. Installez un détecteur de niveau.